



COMMUNE DE PLOUISY

Document de valorisation financière et fiscale 2015

Trésorerie de Guingamp

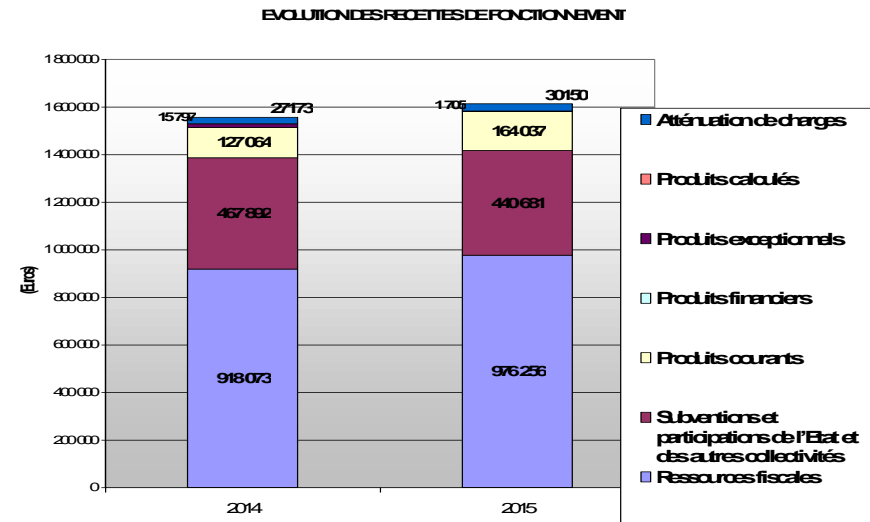


Les recettes de fonctionnement

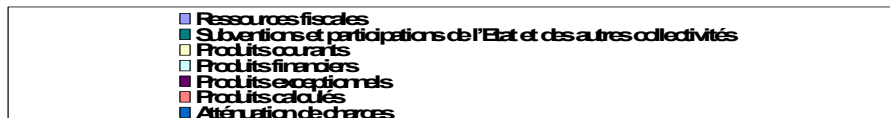
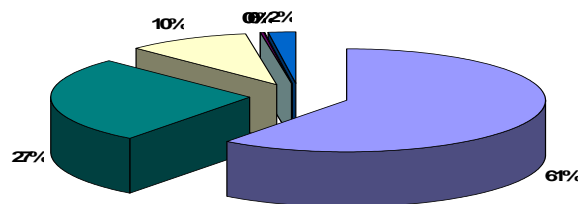
Les recettes de fonctionnement se divisent en sept catégories :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TaSCom, FNGIR)
2. Les subventions et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)
7. Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations, etc...)

Sont représentées ici les recettes budgétaires de la collectivité, que ces recettes soient réelles (c'est à dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement à l'image notamment des reprises sur amortissements et provisions).



STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



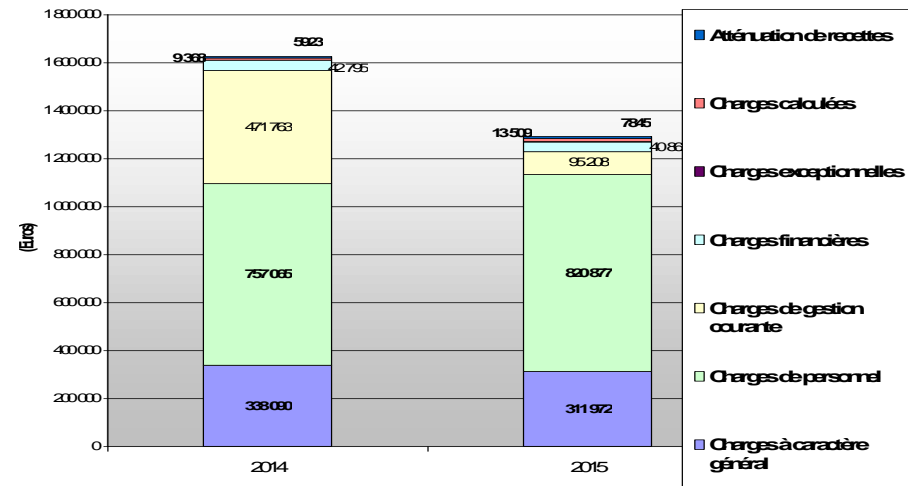
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en sept catégories :

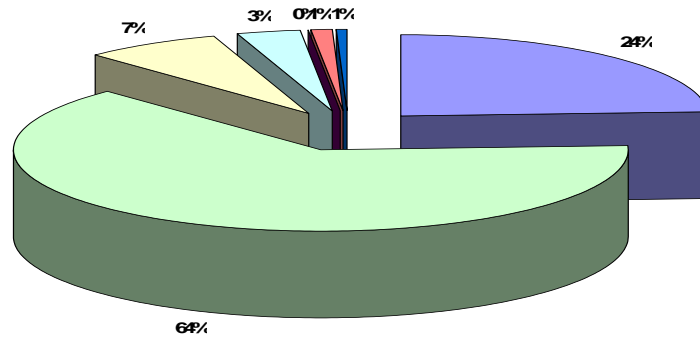
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)
7. Les atténuations de recettes (reversements de fiscalité, etc...)

Sont représentées ici les dépenses budgétaires de la collectivité, que ces dépenses soient réelles (c'est à dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement à l'image notamment des dotations aux amortissements).

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

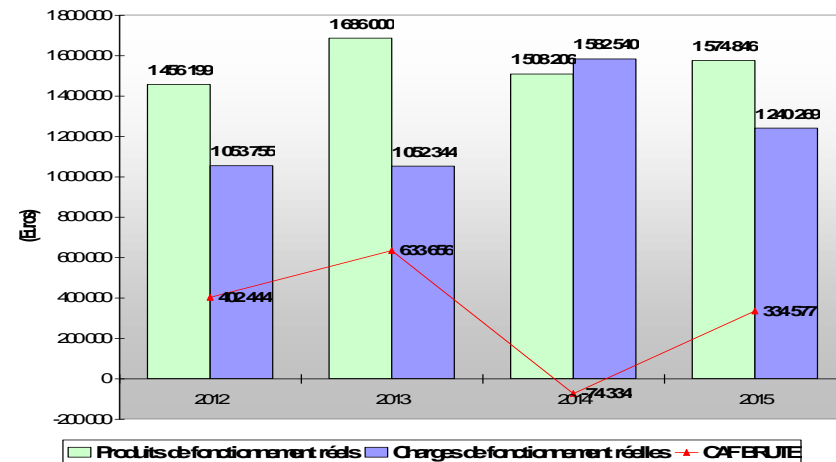


L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

ÉVOLUTION DE LA CAF BRUTE

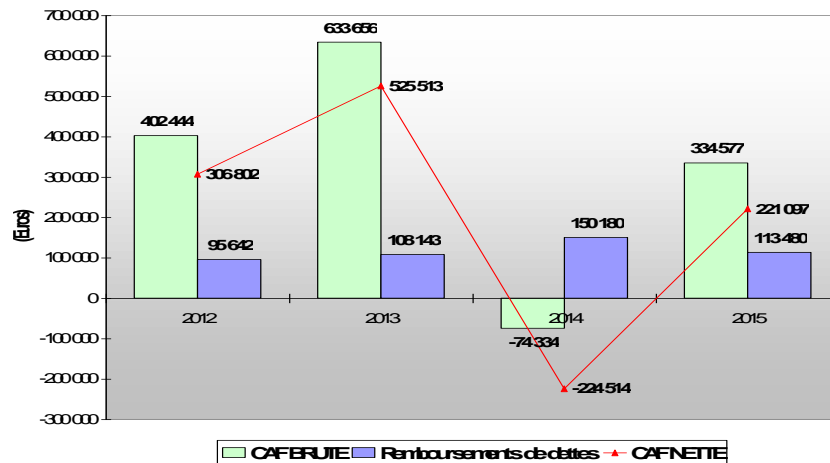


La capacité d'autofinancement nette

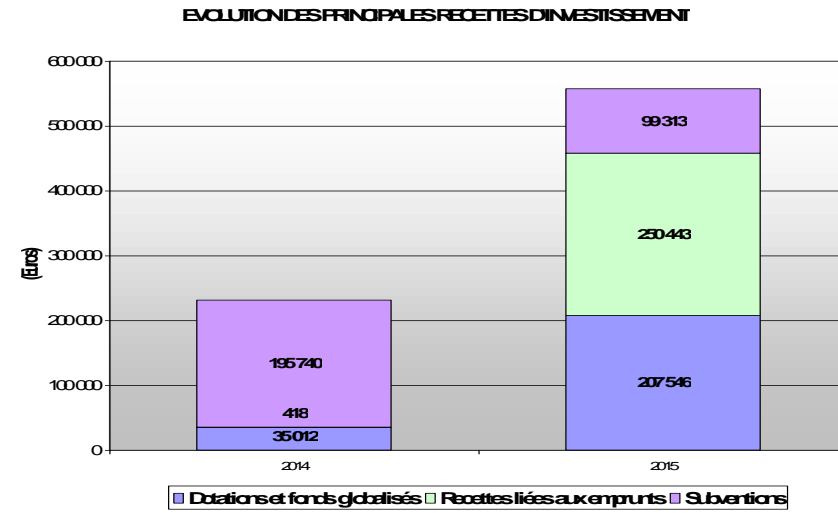
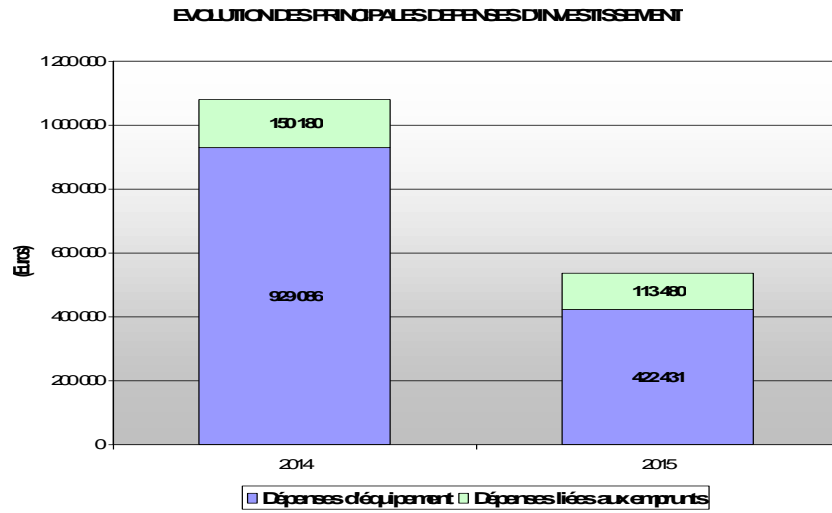
La Capacité d'AutoFinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour (auto)financer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est l'indicateur de gestion par excellence. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipement.

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



Les opérations d'investissement

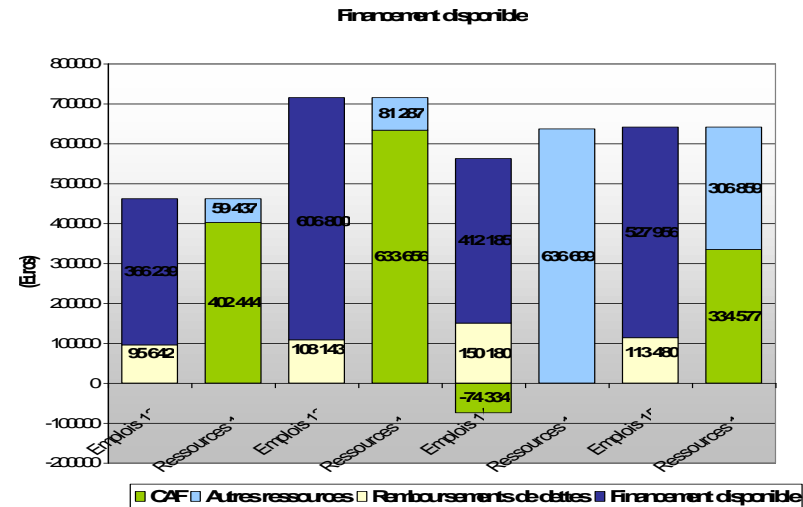


Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se décompose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

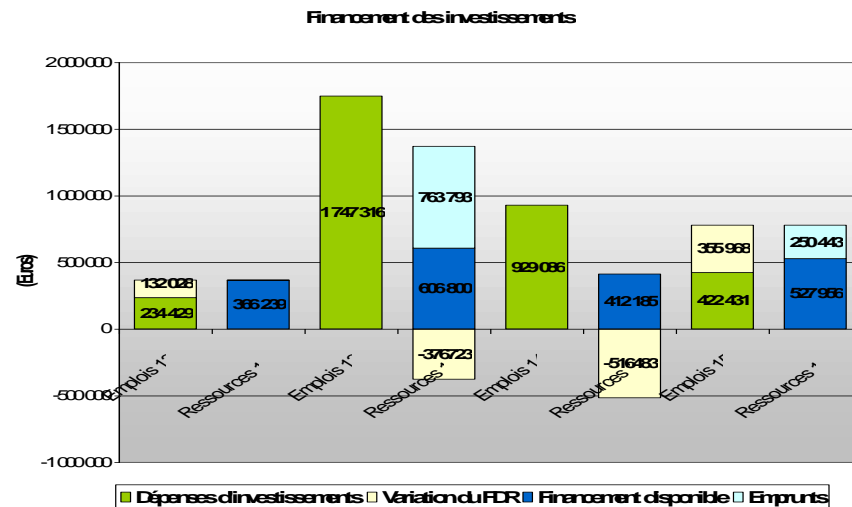


Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement s'apparente :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'équipement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'équipement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.



Bilan

bilan 2015

ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 14 395 536	Subventions, dotations, réserves 13 586 158	
Stocks et créances 105 961	Dettes financières 1 200 447	HDR=391 069
Trésorerie 307 418	Dettes fournisseurs, sociales 22 313	BFR=83 649
		Trésorerie=HDR-BFR=307 420

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant)

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

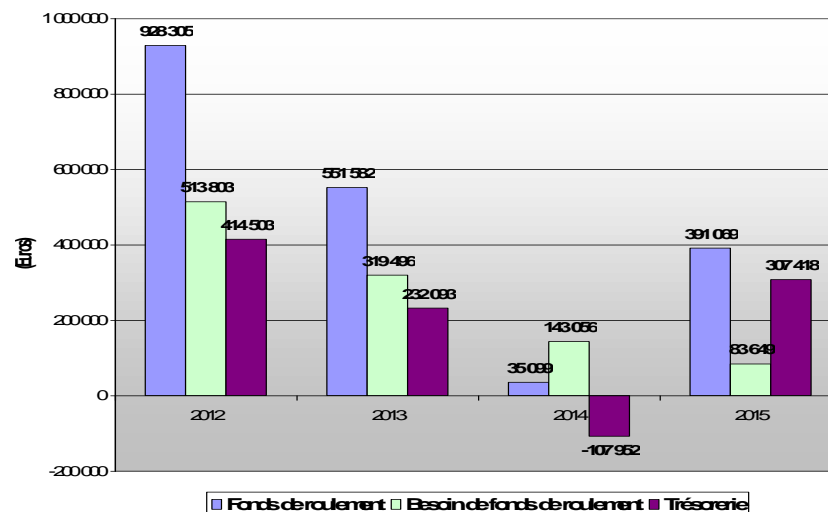
Le bilan est ici représentée sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) devant permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ".

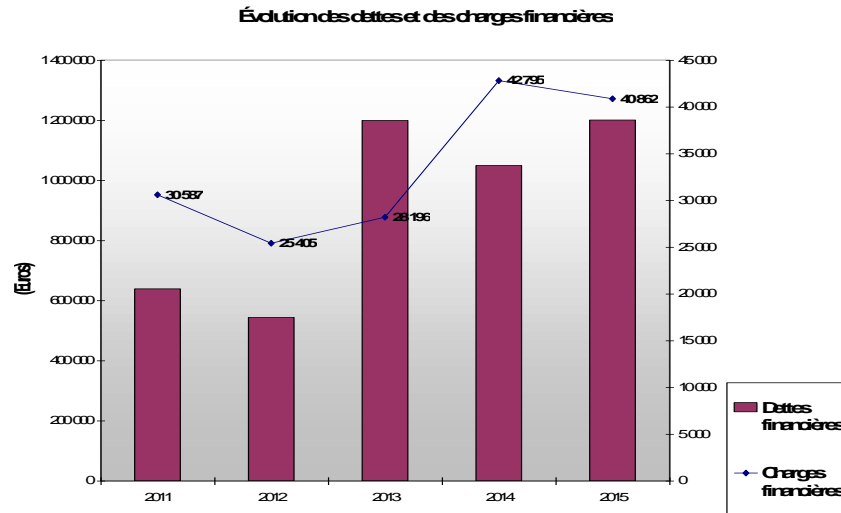
Ce fonds de roulement devant permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement (FR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.</p>



Endettement



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle même accompagnée de frais financiers, le tout formant " l'annuité de la dette ".

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

